MINISTÈRE DU TRAVAIL DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS Liberté Égalité Égalité Fraternité	BIL Comprendre	FICHE ENTREPRISE			
	Vous devez fo	urnir é à l'	chaque année le bilan 'année précédente	L	
	Bilan qualificatif	+	Bilan financier	• +	Bilan final
Année N Année N+1				•	Fin année N+2 ou N+3
◀	[DURÉE	TOTALE DE L'ACCORD		

L'onglet « **Bilan financier** » d'AGAPE'TH doit être **complété par les employeurs chaque année** d'application de l'accord agréé.

Il permet ainsi aux employeurs de :

- · Ajuster le budget prévisionnel consacré au financement des actions prévues par l'accord agréé,
- Déclarer les dépenses réalisées tout au long de l'application de l'accord.

En fin d'accord agréé, l'employeur doit également effectuer le bilan final de l'accord.

1 Accéder à l'onglet « Bilan financier » dans AGAPE'TH

- Connectez-vous à <u>AGAPE'TH</u> afin d'accéder à votre compte.
- Depuis votre Tableau de bord, cliquez sur l'accord concerné afin de visionner son contenu. Les deux onglets bilans seront visibles parmi les rubriques composant votre dossier.

PE'TH ation de Gestion des Accords e	t de la Politique d'Emploi des Travail	lleurs Handicapés	📰 Portail Mes Déma	rches 🙎 Orange Ager
e Messagerie Espa	ice documentaire			
ord				
siers				
			Créer	une nouvelle demande
Type de dossier	Statut du dossier	Date de modification	Auteur de la modification	Actions
1ère demande	Brouillon	29/07/2024	Orange Agence	0
1ère demande	Abandonné	29/07/2024	Orange Agence	0
1ère demande	En cours	26/07/2024	Orange Agence	•
1ère demande	Révision des bilans	26/07/2024	Orange Agence	
	PETH ation de Gestion des Accords et e Messagerie Espa cord sters Type de dossier 1ère demande 1ère demande 1ère demande 1ère demande 1ère demande 1ère demande	PETH ation de Gestion des Accords et de la Politique d'Emploi des Travai e Messagerie Espace documentaire cord scients Type de dossier têre demande Broutlon têre demande En cours têre demande Routs	Type de dossier Statut du dossier Date de modification 1ère demande Rovira 29/07/2024 1ère demande Encors 29/07/2024	Type de dossier Statut du dossier Date de modification Auteur de la modification 1/ere demande Rours 29/07/2024 Orange Agence 1/ere demande Rours 29/07/2024 Orange Agence

Cliquez sur l'œil pour accéder à votre dossier



Comprendre et renseigner son bilan financier



Renseigner les rubriques du bilan financier

Les montants des budgets prévisionnels sont repris de l'onglet du même nom, précédemment renseignés dans AGAPE'TH lors du dépôt de votre dossier de demande d'agrément.







Comprendre et renseigner son bilan financier



Contribution OETH et budget prévisionnel

Cette rubrique vous permet de rappeler les montants par année de votre contribution OETH et du budget prévisionnel de l'accord. Un total des sommes couvrant les N années de l'accord est réalisé.

Contribution OETH et budget prévisionnel



Les montants saisis dans ces champs doivent être identiques à ceux prérenseignés pour chacune des années dans la rubrique « Total » (Cf. infra page 7)

Contribution OETH : montant de la contribution annuelle qui aurait été dû par l'employeur si il n'avait pas été couvert par un accord handicap agréé.

Budget prévisionnel de l'accord handicap : montant du budget prévisionnel annuel consacré au financement des actions programmées par l'accord.

Pilotage et suivi

Indiquez ici les dépenses relatives au pilotage et suivi de votre accord agréé.

Dans cette rubrique, saisissez les budgets et les dépenses réalisées au titre du suivi ou de l'animation de la politique handicap dans l'entreprise, mais aussi les dépenses de la structure, du prestataire ou de la personne en interne, chargé de la conduite de la politique handicap.

EXEMPLES D'ELEMENTS A RENSEIGNER :

Les salaires des chargés de mission handicap / référent handicap, ainsi que les salaires des correspondants / relais dans chaque établissement s'ils sont financés par l'accord.



Les dépenses de sensibilisation, de suivi et de pilotage des accords ne doivent pas dépasser 25 % du budget de l'accord. Sont compris notamment dans ces 25 % les salaires des personnes en charge de piloter l'accord. Lors du bilan final, le respect de ce plafond sera vérifié par rapport au budget réalisé.





Comprendre et renseigner son bilan financier



Plan d'embauche des Travailleurs Handicapés (TH)

Cette rubrique vous permet de saisir les dépenses relatives à toutes les actions mises en place dans le cadre du plan d'embauche des TH, de votre accord agréé.

Renseignez ici les budgets et les dépenses engagées liées aux actions envisagées dans la perspective d'accroître le nombre de travailleurs en situation de handicap employés. Mais aussi les dépenses relatives aux actions en faveur de la diversification des sources de recrutement ou pour adapter les procédures de recrutement.

EXEMPLES D'ELEMENTS A RENSEIGNER :

Renseignez les dépenses relatives à la participation à des évènements promouvant l'accueil et le recrutement de TH, mais aussi à des partenariats avec des structures spécialisées ou encore des dépenses engagées pour la publication d'offres d'emploi inclusives.

Accueil et insertion

Saisissez ici les dépenses relatives à toutes les actions mises en place dans le cadre de l'accueil et l'insertion des TH, de votre accord agréé.

Indiquez les budgets et les dépenses consacrées à la définition des modalités d'accueil et d'insertion des personnes en situation de handicap dans l'entreprise, ainsi que les dépenses relatives aux adaptations nécessaires pour rendre accessibles les postes de travail.

EXEMPLES D'ELEMENTS A RENSEIGNER :

Les dépenses relatives :

- à la mise en place de procédures d'accueil spécifiques
- au titre de la formation des managers ou du service RH
- à la définition et à mise en place d'une procédure spécifique d'intégration pour la personne en situation de handicap



Comprendre et renseigner son bilan financier



Information et sensibilisation

Cette rubrique vous permet de saisir les dépenses relatives à toutes les actions mises en place dans le cadre de l'information et la sensibilisation liée à l'emploi des personnes en situation de handicap et au handicap de façon plus général.

Indiquez les budgets et les dépenses réalisées pour financer toutes les actions visant à déconstruire les préjugés sur le handicap. Également, les dépenses engagées visant à donner un premier niveau d'information à l'ensemble des salariés sur les acteurs et les outils relatifs à l'emploi des personnes handicapées. **EXEMPLES D'ELEMENTS A RENSEIGNER :**

Les dépenses relatives à l'organisations d'évènements, d'actions, de supports, plaquettes ou de séquences d'information et sensibilisation sur le handicap dans l'entreprise.

Formation

Indiquez ici les dépenses relatives à toutes les actions de formation mises en place dans le cadre de l'emploi des travailleurs handicapés.

Dans cette rubrique, vous trouverez les budgets et les dépenses engagées pour l'adaptation de certaines actions du plan de formation de l'entreprise, aux salariés handicapés. Il s'agit également des dépenses de formations ne relevant pas du plan de formation initiale et/ou excédant l'obligation légale.

EXEMPLES D'ELEMENTS A RENSEIGNER :

- Les dépenses relatives à la mise en œuvre d'une politique de formation diplômante ou certifiante au profit d'élèves ou d'étudiants handicapés ou formation certifiante sur le management du handicap.
- Toutes dépenses pour rendre les formations adaptées aux salariés handicapés.



Comprendre et renseigner son bilan financier



Maintien dans l'emploi des TH

Indiquez ici les dépenses permettant le maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap.

Renseignez les budgets et les dépenses engagées destinées à la mise en place de solutions visant à assurer un maintien du salarié handicapé à son poste de travail ou dans l'emploi. Il s'agit également des dépenses réalisées relatives au coût de l'aménagement du poste de travail.

EXEMPLES D'ELEMENTS A RENSEIGNER :

- Les dépenses relatives :
- Au développement d'outils de prévention ou d'indicateurs permettant l'identification précoce des situations nécessitant des mesures spécifiques d'accompagnement.
- À la prise en charge des aménagements techniques du poste de travail, mais aussi les équipements et coûts personnels du salarié résultant de son handicap.

Autres mesures

Saisissez toutes les dépenses relatives aux autres actions déployées, en lien avec l'emploi de travailleurs handicapés.

Indiquez les dépenses consacrées à financer toutes les autres mesures prévues par l'accord, dès lors que ces actions sont au profit de salariés BOE et dans l'objectif du recrutement ou du maintien dans l'emploi.

EXEMPLES D'ELEMENTS A RENSEIGNER :

Les dépenses engagées pour accompagner les salariés BOE pour obtenir ou renouveler la RQTH

RQTH* : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé



Comprendre et renseigner son bilan financier



Plan d'adaptation aux mutations technologiques

Indiquez ici les dépenses relatives à toutes les actions réalisées en vue de s'adapter aux mutations technologiques.

Vous trouverez dans cette rubrique, les budgets et les dépenses qui ont permis aux bénéficiaires de l'OETH salariés de l'entreprise ou en cours de recrutement de s'adapter aux évolutions technologiques envisagées ou réalisées, ainsi que les dépenses relatives à ce plan.

EXEMPLES D'ELEMENTS A RENSEIGNER :

Les dépenses réalisées pour rendre accessible le site intranet de l'entreprise.

Développement de la sous-traitance

Renseignez ici les dépenses relatives à toutes les actions de formation mises en place dans le cadre de l'emploi des travailleurs handicapés.

Indiquez les budgets et les dépenses réalisées en faveur des travaux menés conjointement avec le secteur adapté et protégé, pour former, accompagner les structures dans leur développement.

EXEMPLES D'ELEMENTS A RENSEIGNER :

- Les dépenses réalisées au titre d'une aide technique ou un partenariat à destination des entreprises adaptées, des ESAT ou des travailleurs indépendants handicapés (TIH) : formation, achat ou mise à disposition de matériel, interventions et conseils dans différents domaines pour aider ces structures à se développer, se stabiliser et se positionner sur de nouveaux marchés.
- Les dépenses pour financer les actions concourant notamment à la professionnalisation des entreprises adaptées.



Comprendre et renseigner son bilan financier



2 Les totaux

Vous pouvez visualiser les montants des budgets et des dépenses saisis pour l'ensemble des rubriques sur les différentes années de l'accord agréé.

Dépenses réalisées en % 2022	Budget prévisionnel 2023	Dépenses réalisées 2023	Dépenses réalisées en % 2023	Total du Budget prévisionnel accord	Total des Dépenses réalisées	Total des Dépenses réalisées en %	Total des Dépenses réalisées en % de la contribution due	Actions	
5 %	5€	133 €	100 %	12997€	237 €	10 %	8%	0	ne sont pas
0%	10 €	0€	0 %	10463€	0.9€	0%	0 %	0	directement
0%	94.42 €	0€	0%	104.42€	0€	0 %	0%	o	sur afin d'êtr
0%	10333.95€	0€	0%	10356.93€	0€	0%	0%	o	tableau
0%	225222€	0€	0%	225 245 €	0€	0%	0%	o	correspondant et modifier
0%	12 488 €	0€	0%	12 496 €	O€	0%	0 %	o	l'information
92 %	8€	0€	0 %	27.99€	2000€	87 %	67 %	o	
0%	6€	0€	0%	1255669€	0€	0%	0%	0	
3 %	16€	0€	0%	22€	60€	3 %	2 %	0	
100 %	248183.37 €	133 €	100 %	1527381.34€	2 297.9 €	100 %	77 %		

Ĭ'n

C'est ici que vous pouvez vérifier si les montants notés dans la rubrique « Contribution OETH et budget prévisionnel » correspondent bien aux totaux indiqués dans ce tableau.



Comprendre et renseigner son bilan financier



3 Bilan final

Cette rubrique vous permet de **commenter et d'apprécier les différents bilans** renseignés tout au long de la vie de l'accord.

Elle est accessible uniquement lorsque le statut du dossier est « Fin d'agrément », « Bilan soumis », « Révision des bilans » ou « Terminé ».

La rubrique Bilan final permet à l'employeur de vérifier s'il a consacré un budget suffisant à la politique handicap pendant la durée d'application de l'accord.

Bon à savoir :

Un budget minimal doit être consacré chaque année au financement par l'employeur des actions programmées par l'accord handicap agréé : pour chacune des deux ou trois années d'application de l'accord agréé, l'employeur sous accord agréé doit consacrer au financement du programme pluriannuel un budget minimal au moins égal à celui de la contribution qu'il aurait dû verser aux organismes sociaux au titre de cette même année (sans prise en compte de la déduction au titre des dépenses déductibles).

EXEMPLES D'ELEMENTS A RENSEIGNER :

Le champ « motif de non-réalisation » : ce sont les explications qui permettent de comprendre pourquoi vous n'avez pas dépensé l'intégralité du budget minimal à consacrer aux actions en faveur des TH programmées par l'accord.

Vous pouvez demander un report du reliquat de fin d'accord agréé, uniquement lorsque le renouvellement de l'agrément est possible. Vous devez alors indiquer le montant du report demandé et motiver cette demande.

Ĭm

Si l'écart entre la contribution OETH et les dépenses réalisées est positif, alors cela signifie qu'un reliquat de fin d'accord agréé est dû : l'employeur n'a pas assez dépensé au regard du budget minimal à consacrer au titre de l'accord handicap agréé.



Comprendre et renseigner son bilan financier



4 Décision des services

La rubrique « **Décisions des services** » est destinée aux agents afin d'instruire les informations renseignées dans votre bilan et appréciation générale.

		Demande de report En cas de rer	nouvellement
	Bilan Tinancier ^	ovi uniquement, l'age	nt peut accorder
	Contribution OETH et budget prévisionnel	Montant du report demandé / le report du reliqu	Jat de fin d'accord
	Pilotage et suivi	702.1 € agréé pr	écédent
	Plan d'embauche des TH	Motivation de la demande	
L'agent peut	Accueil et insertion	Test	
accorder le	Information sensibilisation	Décision des services	Г
report de tout	Formation	Report accordé	Montant du reliquat que vous devez verser à l'organisme de
montant du	Maintien dans l'emploi des TH	Oui	
reliquat de fin	Autres mesures	Montant du report accordé	
d'accord agréé ^J	Plan d'adaptation aux mutations technologiques	Montant du reliquat à reverser	recouvrement
	Développement de la sous-traitance (hors chiffres d'affaires réalisé)	0.1 € Montant remis en cause	
	Total	100€	
	Bilan final	Motif de remise en cause	
	Décision des services		
		Montant total a reverser a votre organisme de recouvrement	
Somme total e reverser à l'Urssa MSA (somme du r à reverser et du r cau	que vous devez af, Cgss ou caisse nontant de reliquat montant remis en use)	Des dépense été financée budget de l'a peuvent ainsi ca L'agent peu éléments rer en expliqu	s peuvent avoir es à tort par le accord agréé et être remises en ause. at détailler les mis en cause et er les motifs.

La consultation de la rubrique décision des services **ne constitue pas la décision des services de l'Etat**. L'agent **adressera par ailleurs une décision de notification du montant de reliquat à reverser**, par tout moyen permettant de donner date certaine de réception par le destinataire.





Comprendre et renseigner son bilan financier





Une fois vos rubriques renseignées, et votre bilan qualitatif complété, vous pouvez soumettre vos bilans à votre agent instructeur.

Dossier - n° d'accord TO	0000000100	RÉVISION DES BILANS	
Type de dossier: 1ère demande	Instructeur: Pedro TEIXEIRA	Soumettre les bilans	Soumettre les bilans
Informations Complémentaires Etat des lieux Présentation de l'accord	Bilan qualitatif Suf mention centraire "Spottomet?" dans le label, tous les champs sont obligatoires. Tatus d'emploi	K	
Détail du périmètre • Budget prévisionnel •	Taux d'emploi		
Bilan qualitatif ^ Taux d'emploi Plan d'embauche	en début 2 Prévisionnel 2 P d'accord 4% Taux d'emploi direct 4% Taux d'emploi 3%	ialité Prévisionel Réalité 2023 2023 2023	
Plan d'insertion et de formation Plan de maintien dans l'emploi Relations avec le secteur adapté et protégé et travailleur indépendant handicapé	Plan d'embauche	Annuler Ssuvegarder	Cliquez sur le bouton en haut à
Plan d'adaptation aux mutations technologiques Plan de communication et de sensibilisation	Les partenaires mobilisés		soumettre vos bilans.
Animation, pilotage, suivi de l'accord	l de nartansiner mohiliede	Modifier	





